



ATTLC
LTAC



Maison de
la littérature

Appel à candidatures Résidence de traduction à la Maison de la littérature

[L'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada \(ATTLC\)](#) et [la Maison de la littérature](#) sont heureuses d'offrir une résidence de traduction de deux semaines à Québec du **1^{er} au 15 mars 2024**. La résidence de traduction est prévue pour favoriser l'avancement d'un projet de traduction en cours. Elle permet également la rencontre de la traductrice et du traducteur avec « son » autrice ou son auteur afin d'échanger et de travailler ensemble.

Conditions du séjour

La traductrice ou le traducteur pourra se prévaloir d'un espace de travail à la Maison de la littérature afin d'œuvrer à l'avancement d'un projet de traduction. C'est dans cet espace que pourra travailler le duo lors du séjour de l'autrice ou l'auteur à Québec.

La Maison de la littérature mettra à la disposition de la traductrice ou du traducteur, pendant les deux semaines de la résidence, un appartement situé dans ses murs, au cœur du Vieux-Québec, et comprenant une chambre et un bureau fermés.

L'ATTLC procurera à l'autrice ou l'auteur un hébergement dans la ville de Québec pendant un maximum de cinq nuits.

L'ATTLC et la Maison de la littérature offrent par ailleurs au duo écriture/traduction retenu le soutien financier suivant.

Pour le traducteur ou la traductrice

- une indemnité journalière de 65\$/jour pendant les 15 jours de la résidence
- une aide pour son déplacement personnel d'un maximum de 350\$ (sur présentation des reçus)

Pour l'auteur ou l'autrice

- une indemnité journalière de 65\$/jour durant sa présence en résidence (maximum de six jours)
- une aide pour son déplacement personnel d'un maximum de 350\$ (sur présentation des reçus)

Le duo participera à une sortie de résidence organisée conjointement avec le département de langues, linguistique et traduction de l'Université Laval, l'ATTLC et la Maison de la littérature. Un cachet de 250\$ sera offert à l'autrice/auteur et à la traductrice/au traducteur pour leur participation à cet événement.

Admissibilité

Pour être pris en considération, le dossier de candidature doit répondre à au moins l'un des critères suivants :

- L'auteur ou l'auteure de l'œuvre à traduire habite au Québec;
- La traductrice ou le traducteur de l'œuvre habite au Québec;
- La traduction sera publiée par une maison d'édition québécoise.

Traducteur ou traductrice

- Les projets de traduction admissibles sont les suivants : œuvres de fiction, essais, poésie, littérature jeunesse, nouvelles, pièces de théâtre.
- Une préférence sera accordée :
 - aux candidates et candidats ayant déjà publié au moins une traduction littéraire sous forme de livre ou signé la traduction d'une pièce de théâtre aux fins d'une mise en scène professionnelle;
 - aux projets pour lesquels un contrat d'édition a été signé.
- Si la lauréate ou le lauréat n'est pas membre de l'ATTLC, elle ou il devra le devenir au moment de l'octroi de la résidence.
- Elle ou il s'engage par ailleurs à rédiger dans les deux mois suivant son départ de la MLQ un article de blogue sur sa résidence, pour diffusion dans les réseaux sociaux et les sites Web de la MLQ et de l'ATTLC.

Pièces demandées pour le dépôt de la candidature

- Résumé du projet – Brève description et mise en contexte de l'œuvre et de son auteur ou de son autrice (300 à 400 mots)
- Objectifs de travail de la traductrice ou du traducteur – Que souhaite-t-on accomplir avec l'auteur ou l'auteure durant la résidence? (maximum 300 mots)
- CV décrivant la formation et le parcours professionnel du traducteur ou de la traductrice ainsi que toute autre expérience jugée pertinente
- Biographies de la traductrice ou du traducteur et de l'auteur ou de l'auteure (100 mots chacune)
- Autorisation de traduire l'ouvrage par la détentrice ou le détenteur des droits de traduction
- Engagement écrit de l'auteur ou de l'auteure à participer à la résidence
- Contrat de publication ou lettre d'intention d'une maison d'édition ou d'une compagnie de théâtre, le cas échéant
- Échantillon (entre 1750 et 3250 mots) de la traduction pour laquelle la résidence est demandée, avec l'extrait correspondant dans la langue originale.

La date limite de remise des dossiers est fixée au **lundi 20 novembre 2023, 23 h 59**.

Les candidatures seront évaluées par un comité représentant l'ATTLC et la Maison de la littérature.

Pour toute information complémentaire ou pour soumettre votre candidature : info@attlc-ltac.org.